



---  
**Arrêté du Président**

**N° 2025-264**

MB/MC/HD

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2025. Liste des examinateurs.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1<sup>er</sup> à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-444 du 23 avril 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n°2011-446 du 21 avril 2011, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 10 du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2024-187 du 21 août 2024 portant ouverture de la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de technicien territorial principal de 2e classe,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n°2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de fixer la liste des examinateurs de la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste des examinateurs de la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe, est arrêtée comme suit :

Frédéric BENOIT  
Muriel CASALASPRO  
Antoine DELTHIL  
Dominique ETIENNE  
Gilles JANEL  
Auriane MOIGNOUX  
Lina YOUGIL

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique  
sur le site du CIG petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Le ..... 06/11/2025 .....

Fait à Pantin, le 4 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint chargé des  
concours, de la santé et de l'action  
sociale

Benoît HAUDIER

